



PAS DE CONTRAT ET MENACES VERBALS

Par **verokris**, le **02/05/2012** à **16:36**

bonjour

j'ai u un cdd en novembre 2006 jusqu'en fevrier 2007 , depuis je travail dans la meme entreprise sans contrat.

pas de visite medical.

depuis decembre 2011 je suis a mi temps therapeutique.

depuis plusieurs jours g u des menaces verbal (sur ma maladie,sur mon travail et j'en passe il cherche a me faire craquer .

QUE DOIS JE FAIRE SVP MERCI D'AVANCE

Par **P.M.**, le **02/05/2012** à **17:17**

Bonjour,

Je vous conseillerais de vous protéger et de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail ainsi que du Médecin du Travail qui d'ailleurs aurait dû donner son accord pour la reprise en temps partiel thérapeutique...

Je vous suggérerais aussi de vous rapprocher d'une association spécialisée en harcèlement moral...

Par **verokris**, le **04/05/2012** à **14:36**

bonjour

j'ai tel a l'inspection du travail,dans l'ensemble des reponses que j'ai u,il me font comprendre que les patrons on pratiquement toujours raison.

a suivre pour le reste de vos conseils merci

Par **P.M.**, le **04/05/2012** à **18:46**

Bonjour,

Une telle réponse est surprenante mais je ne pense pas qu'une telle affaire puisse être vraiment traitée au téléphone...

Par **verokris**, le **05/05/2012** à **14:39**

bonjour

pour l'affaire en cours:

- les horaires de visites a l'inspection sont le matin et là je travail
 - je pense que si je demande a mon patron d'avoir une matinée g ma reponse d'office donc je f de mon mieux pour avoir des renseignements .
 - je doit voir aussi la medecine du travail ainsi qu'un conseiller prudhomme
- dans tout les cas je vous remercie de votre aide
- a suivre pour la suite

Par **P.M.**, le **05/05/2012** à **14:46**

Bonjour,

Vous pourriez déjà aussi demander à passer la viste auprès du Médecin du Travail...